



Fédération nationale des SCoT

Fédération nationale des SCoT Club Mise en œuvre des SCoT

Rencontre n°1 : Séance d'installation et de lancement

Lundi 20 octobre 2014
Paris - Maison des Territoires – 10h00 / 16h30

Les participants

Christophe ANDRES – ScoT du Bergeracois
David COTTALORDA – ScoT Bassin de Thau
Anthony DOUET – ScoT Angoumois
Sylvain DUBOIS – ScoT du Grand Creillois
Anaïc GODEL – ScoT Valenciennois
Laurence MALDONADO – ScoT Marne Brosse et Gondoire
Louise REMOND – ScoT Grand AMiénois
Sylvia LABEQUE – ScoT de l'aire métropolitaine bordelaise

L'ordre du jour de la première rencontre

10h00 – 12h30

Le programme de travail du Club Mise en œuvre des SCoT

- > Accueil – Membres et participants – Tour de table
- > Présentation et propositions d'amendements de la feuille de route du Club Mise en œuvre des SCoT
- > Compte rendu de l'atelier « Une fois le SCoT approuvé, que faire ? » lors de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT du 30 septembre 2014
- > Les axes de travail et les thèmes à traiter
- > Sélection des chantiers prioritaires à engager
- > Identification des partenaires à associer

14h00 – 16h30

Les chantiers prioritaires à engager et les types de production à réaliser

- > **Les types de production** : fiches techniques – fiches expériences – fiches thématiques –
- > **Les chantiers prioritaires**
 - L'ingénierie territoriale d'accompagnement des collectivités
 - La communication et la pédagogie de projet du SCoT approuvé à mettre en œuvre
 - Les travaux d'approfondissement complémentaires à engager à l'échelle intercommunale
 - Le dispositif de gouvernance de mise en œuvre de SCoT
 - La mise en place du dispositif d'évaluation et de suivi

L'objet de la première rencontre

Cette première rencontre est la séance de mise en place, d'installation et de lancement du club Mise en œuvre.

Suite à la prise de contacts par entretiens téléphoniques auprès des directeurs de SCoT et sur la base d'échanges tout à fait intéressants de l'atelier « Une fois le SCoT approuvé, que faire ? » qui s'est tenu lors de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT, le 30 septembre 2014, il est proposé dans un premier temps d'évaluer quelles sont les attentes en termes d'engagement d'axes de travail.

Dans un deuxième temps, sur la base de la feuille de route, sont abordés les axes de travail à engager et les thèmes à traiter, en sélectionnant les chantiers prioritaires

Un retour sur l'atelier « Une fois le SCoT approuvé, que faire ? » et sur les éléments abordés lors cette séance d'échanges

Les axes de travail et les thèmes sur la base d'une sélection des chantiers prioritaires, sur quoi on met la priorité, qu'est-ce qu'on engage en premier

Les partenaires à associer, dans la mesure où le principe est de partir sur des productions sur le principe d'une séance, d'un thème ciblé et d'une production. Les principaux partenaires à associer identifiés sont : ADCF - AMF - DGALN - CEREMA.

Il s'agit ensuite de sélectionner les chantiers prioritaires et d'identifier sur quoi on s'engage en termes de productions à réaliser.

L'important est de pouvoir mutualiser nos expériences et mutualiser nos contributions pour obtenir des produits de sortie qui seront ensuite mis à disposition de l'ensemble des membres du réseau

S'appuyer en fonction des spécificités sur les expériences des SCoT pour les partager les valoriser et en faire un point de départ

Le principe retenu est d'un club tous les deux mois, il est proposé de tenir ce rythme en raison de l'importance du programme des axes de travail identifiés et de la nécessité de se doter collectivement d'outils communs, de productions communes, car à la clé on doit assurer un certain nombre de productions.

Retours sur l'atelier « une fois le SCoT approuvé, que faire ? » du 30 septembre 2014

Animé par Michelle CIAVATTI, cet atelier, suivi par une bonne vingtaine de participants, a confirmé que l'élaboration d'un SCoT permet « juste » de creuser et poser les fondations : il reste ensuite à construire, à donner corps au projet dans un paysage institutionnel en pleine recomposition territoriale.

Il n'exista pas de cahier des charges de la mise en œuvre. Il s'écrit en fonction de chaque situation, de chaque territoire. L'atelier a cependant permis de dégager des pistes de travail qui valent pour tous.

Point clé n°1 : garder le tempo et la dynamique de l'élaboration pendant la mise en œuvre. C'est le défi essentiel à relever, et cela en dépit du léger « trou d'air » qui suit en règle générale l'approbation.

Comment rester un lieu de débats ? Cela passe par une communication très active (plaquettes, site internet, campagne dans la presse régionale, etc.) et par des stratégies d'animation (organisation d'ateliers du SCoT, de conférences du SCoT.

Il est essentiel de s'adresser à un large panel d'acteurs (promoteurs, associations, société civile, bureaux d'études, opérateurs commerciaux, représentations professionnelles, etc.)

Point clé n°2 : privilégier la dimension pédagogique et la volonté de partage avec les acteurs concernés, qu'il s'agisse de réexpliquer le SCoT à de nouveaux élus, de tirer parti d'un bilan à mi-parcours, de commenter des indicateurs de suivi, de publier une évaluation ou de valoriser une étude conduite par le syndicat de SCoT.

Il a été noté la nécessité de conserver une mémoire du SCoT et des intentions initiales que le renouvellement d'élus peu quelque peu effacer.

La référence à l'esprit du SCoT s'avère également nécessaire face à l'interprétation trop rigide, voire erronée que certains acteurs peuvent faire dans l'application du SCoT.

Point clé n°3 : accompagner les communes et les intercommunalités à leurs côtés et en amont plus qu'en censeur intransigeant du SCoT approuvé

Il y a toujours un risque pour un syndicat de SCoT de ne pas être associé aux travaux des communes et des intercommunalités (PLH, PLU) ou de l'être trop tard, avec des difficultés à faire passer les messages et à traduire les orientations du SCoT dans les documents de rang inférieur. Pour prévenir ce risque, il convient de développer avec les communes et intercommunalités des relations d'aide et de confiance qui prennent des formes diverses : accompagnement des communes dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme via l'assistance à la rédaction de cahier des charges de PLU, la production de guides de mise en œuvre ou plus simplement par des réunions spécifiques avec les commissions d'urbanisme des communes, la réalisation d'études urbaines et la mise à disposition de données, de système d'information géographique, la mise en place d'observatoires, etc.

Ce rôle « à côté de » et en amont, les peut consister également à servir de médiateur entre les communes, les intercommunalités, les services de l'Etat, toujours prompts à se référer à la lettre du SCoT plutôt qu'à son esprit.

Enfin, il faudrait rajouter à ces trois règles une bonne dose d'anticipation : une mise en œuvre se prépare en effet dès l'élaboration du SCoT, bien avant l'approbation, par la qualité de l'animation ou de l'association qui est mise en place dès le début avec les membres et les partenaires, car il faut se garder d'oublier que même approuvé, le SCoT restera toujours « à prouver », ce qui est l'essence même de la mise en œuvre d'un SCoT.

Un premier tour de table pour évaluer les attentes des membres du Club

Anthony DOUET – SCoT de l'Angoumois – 38 communes – 140 000 habitants approuvé en décembre 2013

Les attentes : échanger sur l'accompagnement des communes pour la mise en compatibilité, axe fort des nouveaux élus

Christophe ANDRES – SCoT Bergeracois – Premier SCoT du département de la Dordogne approuvé depuis novembre 2014

Les attentes : demandes fortes des partenaires sur ce qu'est « cette bestiole »

Réflexion sur la mise en œuvre, des pistes pressenties

En référence à la problématique du thème des dernières rencontres nationales des SCoT, doit-on distinguer des mises en œuvre des SCoT des Villes et des SCoT des champs

Elsa GRANDEMANGE – SCoT d’Alsace du Nord - 90 communes - 156 000 habitants - approuvé depuis 2009, en révision
Les attentes : l’accompagnement des communes à mettre en place concrètement, les dispositifs pour aider les élus

Louise REMOND – SCoT du Grand Amiénois - 11 Communautés de Communes et Communauté d’Agglomération d’Amiens - approuvé en juin 2013
Les attentes : l’appropriation politique du document compte tenu des renouvellements des instances politiques municipales, dans un contexte complexe et un peu négatif
Compte tenu des signaux plutôt négatifs, la situation reste complexe.
L’accompagnement des communes afin d’aider les élus à comprendre en quoi le syndicat de SCoT peut leur être utile

Sylvain DUBOIS SCoT du Grand Creillois - 14 communes - 90 000 habitants - extension du périmètre du SCoT approuvé en mars 2013
Les attentes : retour d’expériences sur les outils qui fonctionnent bien, les accompagnements pertinents, et ce qui fonctionne moins bien

Laurence MALDONADO – SCoT Marne Bresse et Gondoire - 18 communes - 90 000 habitants - approuvé en février 2013
Les attentes : débiter la mise en œuvre et aller plus loin sur certains dispositifs pour poursuivre une réelle mise en oeuvre

David COTTACORDA – SCoT de la Région d’Arras 70 communes - 120 000 habitants - approuvé en 2012 - élargissement modification approuvé en janvier 2014
70 communes
Les attentes : démontrer auprès des une réelle utilité de mise en œuvre du SCoT dans une période de restrictions budgétaires
Sur la base d’un constat de fortes attentes des territoires ruraux alors que l’urbain a moins de demande car les agglomérations s’approprient davantage les orientations du SCoT un peu en autonomie
Attente par apport au suivi et à l’évaluation du SCoT, aux outils de compatibilité par rapport aux différents documents et comment procéder sur les indicateurs de suivi et d’évaluation

Anaïc GODEL – SCoT du Valenciennois – approuvé en février 2014 –
Les attentes : moyens de réappropriation politique des documents dans un contexte de renouvellement politique où la dynamique d’élaboration est retombée créant une difficulté à lancer la mise en oeuvre
Les relations avec les partenariats,
Quelle cible ? la population, le lien avec les habitants
Mise en place d’observatoires avec quel portage
Mise en compatibilité des documents d’urbanisme

Sylvia LABEQUE – SCoT de l’aire métropolitaine bordelaise – 98 communes – 900 000 habitants – approuvé en février 2014 – élargissement du périmètre
Les attentes : dans le cadre de l’engagement de la mise en œuvre et en appui d’un dispositif particulier de gouvernance, inscrit dans le D2O, constat de situation de déficit en matière d’ingénierie territoriale sur les territoires

La question de la bonne échelle dans un contexte particulier et inédit pour les collectivités

Dans un contexte de diminution des moyens, les collectivités se retrouvent dans une situation quasi inédite et doivent faire face dans le même temps à :

- Une évolution législative et réglementaire et un empilement de nouvelles lois, parfois contradictoires, et de nouvelles obligations de « grenelisation », « alurisation » des documents d'urbanisme locaux
- Une évolution des périmètres de SCoT, d'EPCI, de fusions de communauté de communes, métropoles, PETR, etc, dans le cadre de la réforme territoriale et de la répartition des compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- Une évolution des contenus et de formes des documents d'urbanisme locaux : suppression des POS, mise en compatibilité des POS et cartes communales, modernisation des documents d'urbanisme vers les PLUi, etc.
- Une obligation de mutualisation des moyens et des services suite à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction ADS

Sur la base de ce constat, la première question à se poser est celle de la bonne échelle à retenir pour appréhender les meilleures conditions de la mise en œuvre du SCoT

Il semble que la confiance envers les équipes techniques de SCoT que les collectivités ont témoignée lors de l'élaboration doit absolument être maintenue.

Il semble que la position à affirmer est que la bonne échelle est celle de l'interco, de l'EPCI.

Même s'il convient d'apporter certaines réponses directement aux communes, il serait illusoire d'imaginer répondre correctement et complètement à chaque commune. D'où la nécessité de dire d'emblée et d'affirmer clairement que l'échelle d'intervention est celle de l'intercommunalité.

A la fois pour répondre aux défis qui se présentent, mais parce que c'est aussi un moyen d'enclencher une dynamique à la bonne échelle.

Il est rappelé que sur certaines grosses intercommunalités c'est plus difficile.

Quelle position trouver à la demande des communes, sur les PLU, dans une situation de transition du rôle de PPA,

Faire passer le message travailler avec les EPCI, à l'échelle des intercommunalités ce qui n'évite pas de répondre ponctuellement aux communes.

Il est important de clairement afficher l'échelle de l'EPCI et d'engager majoritairement un travail à l'échelle de l'EPCI

Les collectivités ont compris qu'il était aujourd'hui indispensable d'imaginer une mutualisation des moyens et obligations réglementaires pour conduire leurs réflexions.

Dans certains cas, sur certains territoires, ceux sur lesquels les collectivités n'ont pas d'expérience sur l'urbanisme, de culture commune d'un urbanisme intercommunal, l'échelle de mutualisation peut se faire à l'échelle du SCoT tout en conservant une relation privilégiée avec les communes.

Il est important de bien distinguer l'échelle de la mise en œuvre des orientations stratégiques du D2O sur les territoires, des grandes politiques, des grands chantiers à engager, par exemple sur l'habitat, sur les grands équipements, sur le commerce, l'économie, les déplacements et l'échelle des documents d'urbanisme locaux.

Ce qui permet d'envisager à la fois une animation territoriale avec les EPCI dans le cadre de leurs compétences, et une échelle qui relève des documents d'urbanisme.

Ces deux échelles sont à combiner, à mettre en perspective, à faire converger.

Important de replacer à l'échelle de l'EPCI ce qui permet de prendre de la distance par rapport à la vision que peuvent en avoir les services de l'Etat, d'échapper à une lecture un peu biaisée des services de l'Etat

Une question se pose également sur l'échelle, le statut et les compétences des PETER qui dans certains cas sont considérés comme structure permettant de conforter et de mettre en œuvre les actions du SCoT

Sur la base de conventions passées avec les EPCI pour clarifier les rôles de chacun avec un coté plus opérationnel, certaines actions opérationnelles du SCoT peuvent ainsi s'engager.

Le bloc des objectifs du Club mise en œuvre

En termes d'objectifs poursuivis et à atteindre pour le groupe du Club mise en œuvre, il est rappelé que le premier principe qui guide l'organisation des travaux est le suivant :

une rencontre – un thème ciblé – une production

Pour cela, il est proposé de :

- Partager des méthodologies proposées, expérimentées, préparées par les équipes de SCoT
- Avoir une vision d'ensemble des démarches de terrain qui fonctionnent, celles qui sont moins opérantes,
- Repérer les bonnes pratiques, identifier ce qui fait référence, capter les bonnes expériences qui réussissent. Pour cela, dans le sens d'un bench marking et pour obtenir un panel de ce qui se fait sur les territoires et dans les SCoT, le Club s'appuiera sur les référents régionaux qui permettront d'avoir une bonne visibilité, un retour des bonnes expériences des différents membres du réseau
- Faire remonter ce qui se fait sur le terrain et optimiser les expériences et les expérimentations, les valoriser et partager des méthodologies
- Mutualiser les ressources et les moyens techniques et produire collectivement des supports méthodologiques basés sur ces expériences repérées et partagées, et sur des échanges d'idées ;
- Réussir la diffusion des productions dans le réseau de la FédéSCoT, via le site internet de la Fédération qui peut constituer le lieu de déploiement des réflexions du Club, et la vitrine des réflexions, des propositions et des interrogations
- Etre en capacité de communiquer largement, de relayer auprès des équipes de SCoT et de sensibiliser pour illustrer les bonnes expériences

Les axes de travail à engager et les thèmes à traiter

Parmi les thèmes à traiter se dégagent des préoccupations actuelles des syndicats de SCoT, tant du point de vue des équipes techniques que celui des élus, il ressort des points importants :

- **L'accompagnement des collectivités en termes d'ingénierie territoriale**

Sur ce thème qui revient fréquemment dans les entretiens avec les directeurs de SCoT et en premier, il est important de pouvoir conserver une confiance et une dynamique de travail avec les collectivités, et ce, dans un contexte où les moyens techniques sont diminués et les ressources en personnel aussi.

Un des premiers éléments que l'on peut imaginer est la mise à disposition d'outils mode d'emploi du SCoT, outils prise en mains du SCoT ; livrets pédagogiques pour illustrer comment traduire les orientations du SCoT dans les territoires

Compte tenu du renouvellement à la fois des équipes municipales, des instances des intercommunalités, et des instances délibérantes des syndicats de SCoT, une information-formation aux nouvelles équipes d'élus est nécessaire. Elle peut prendre la forme d'une mise à disposition des collectivités de divers supports permettant de mieux appréhender les orientations du SCoT, via les sites internet, fiches par thématiques, dispositions par secteurs géographiques. Des guides pédagogiques, guides mode d'emploi du SCoT, exégèse, « digest » des orientations du SCoT. Ces outils pédagogiques sont réalisés à destination des élus et des techniciens des collectivités afin d'explicitier les fondamentaux du projet de territoire et les modalités d'application des règles du D2O.

A ce niveau-là, il paraît important de se positionner à l'échelle de l'EPCI.

Des modes de territorialisation des orientations du SCoT

Engager des travaux d'approfondissement techniques et des études complémentaires à l'échelle des EPCI

Dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions du SCoT et de leur bonne application dans les documents d'urbanisme locaux, des études complémentaires sont certainement nécessaires.

Les syndicats de SCoT peuvent accompagner les EPCI dans des études conduites à l'échelle intercommunale visant à répondre à des thématiques spécifiques décrites dans les D2O ou celles demandées par les nouveaux textes réglementaires (ALUR)

Par exemple :

- Etudes de capacités de densification et de mutation des tissus existants
- Inventaire des zones potentiellement humides
- Etudes de faisabilité sur les modalités de traitement de lisières entre tissu urbains et espaces naturels
- Etudes sur les formes urbaines, les modes de densification adaptés aux territoires (exemple du SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre)
- Analyse de la consommation des sols et détermination des objectifs de réduction de consommation des espaces naturels

Ainsi, en mettant à disposition des collectivités toutes les études réalisées sur les territoires, bases de données, études, données cartographiques, SIG territorial, etc, en « vendant » des travaux d'approfondissement et des études complémentaires, les syndicats de SCoT proposent aux collectivités « un produit à vendre » qui est cette capacité technique d'ingénierie d'accompagnement des collectivités.

Cela permet de conserver le staf technique des syndicats de SCoT, de maintenir leurs effectifs, leur poids technique pour éviter un décrochage, une rupture entre l'approbation et la mise en application.

C'est ce qui permet aussi d'assurer une courroie de transmission, permet de maintenir l'envie d'aller plus loin et de poursuivre les travaux et les réflexions, de porter la logique de projet dans la durée et dans le temps

Si l'on se place sur le champ de sur les grandes politiques publiques à mettre en œuvre en matière d'habitat, d'emploi, d'équipement, on a intérêt à positionner nos outils, à l'échelle de l'EPCI.

Dans l'organisation de la production faire valoir cette dimension

Dans certains cas et selon les contextes, notamment lorsque les agglomérations s'approprient directement les orientations du SCoT de manière indépendante du syndicat du SCoT il convient aussi de savoir se positionner sur des compétences qui sont propres aux syndicats

Il s'agit également de bien distinguer le champ direct de compétences des communautés de communes qui relèvent du quotidien, il est important, dans la mise en œuvre du D2O, au-delà de la gestion quotidienne à une échelle plus large, d'établir les conditions d'un dialogue pour la mise en lien dans la mise en place des grandes orientations du SCoT.

Les agglomérations se saisissent plus facilement que les collectivités rurales ou péri-urbaines, des dispositions du SCoT, se les approprient et les appliquent directement sans le soutien ou l'accompagnement du syndicat de SCoT.

Se positionner sur des thématiques qui sont propres aux Syndicats de SCoT

Des séances d'information – formation placer les élus des collectivités au cœur du dispositif et en situation d'élaborer un projet commun

L'importance de l'appropriation du SCoT par les nouvelles équipes

Expérience de terrain :

Pour les communes rurales, certaines problématiques si elle ne peuvent être traitées à l'échelle de l'intercommunalités, on peut imaginer des organisations territoriales sur des regroupements de communes qui peuvent partager des projets communs

Dans le cas d'un seul EPCI, ce travail peut également être envisagé à l'échelle de chaque commune.

Cela permet de faire passer les bons messages

Expliquer

Pour l'appropriation des orientations du SCoT

Pour éviter les erreurs d'interprétation

Ce que l'on peut retenir c'est la territorialisation

Des outils pour la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT

Exemple d'expérience de terrain :

Des grilles d'analyse d'application des orientations du SCoT

Explication de différents cas ou de questions à se poser

Expérience de terrain :

Sans ré-écrire le D2O et sur la base d'illustrations et d'explications de différents cas, des cas particuliers

Exemple d'expérience de terrain :

Des outils techniques de décryptage des orientations de SCoT réalisés par des groupes de travail

Pour éviter les erreurs d'interprétation, mise en place de groupes de travail à caractère technique associant les services de l'Etat, DREAL, DDTM, conseil général, chambres consulaires qui s'expriment librement et se mettent d'accord sur une interprétation commune des orientations

Sur la base d'échanges un dialogue s'instaure sur les différentes interprétations

Par thématique, décryptage de chaque orientation (5 réunions par thématique)

Chaque partenaire donne son interprétation de chaque orientation grille de lecture, puis la discussion porte sur chaque interprétation avec un rappel du sens de l'écriture de l'orientation

Comment l'orientation peut être déclinée dans les PLU

Ce qui nécessite une ré-explication, un rappel du contexte de l'écriture de la règle, de l'esprit SCoT

Harmoniser l'application des orientations

La question est de proposer une méthode d'appropriation de cette grille de lecture, outil très technique, par les élus car cette appropriation est nécessaire

Exemple d'expérience de terrain :

Des guides techniques à l'adresse des techniciens des communes et des bureaux d'étude

Les outils à destination des élus pour la mise en oeuvre

Bien différencier les outils à destination des techniciens et ceux à destination des élus, ou des acteurs extérieurs, qui s'appuient sur des supports différents

Exemple d'expérience de terrain :

Les outils de compatibilité pour les réunions PPA

Une grille d'analyse, très illustrée et imagée, pour les élus

Grandes questions générales avec illustrations, rappel de l'esprit général des orientations

Question centrale du type de support et de l'animation de ces guides, support politique et grilles d'analyse et de lecture technique

Des supports politiques de territorialisation à l'échelle des EPCI des orientations du SCoT

Le rôle du syndicat de PPA comme soutien technique

Bien distinguer les outils d'appropriation

Un travail technique et politique en amont pour les avis en CDAC

Un accord sur la définition des chantiers prioritaires

La mise en place d'un dispositif de la gouvernance du suivi et de mise en œuvre du SCoT

Comment faire vivre le Scot approuvé

La jauge des autres chantiers

Suite au renouvellement des instances délibérantes des comités syndicaux et de la désignation des nouveaux élus au sein des instances, peut être envisagée et proposée la mise en place de commissions syndicales ciblées sur certaines thématiques prioritaires, ou bien, de commission de suivi du Scot, ou bien de commission spécifique PLU /PLUI, en charge de préparer les avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT.

Exemple type : Conférence de mise en œuvre du SCoT – Commissions syndicales

L'intérêt est d'aborder des sujets qui permettent d'aller plus loin sur des thématiques l'opportunité on peut rediscuter les termes du débat hors de cadre normatif et opposable

Absolument nécessaire dans un contexte de renouvellement des élus

Officialiser le site internet comme le lien de valorisation d'échanges, comme valorisation des réflexions, offre une meilleure lisibilité et de partage des expériences.

Un rôle interactif

Passer d'un site institutionnel à un outil de partages d'information

Un outil pour une bonne complémentarité entre syndicats de SCoT

Via le site internet, récupérer les références, s'appuyer sur les référents régionaux

10

Des supports homogènes

Appui technique et logistique de CEREMA

Des fiches techniques type socle commun à l'attention

Des fiches expériences ciblées sur l'accompagnement

Une fiche générale et des fiches de déclinaisons thématiques

La préparation de la mise en place du dispositif d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre du SCoT

Les indicateurs de suivi dans l'objectif de mesurer les impacts des orientations générales et des prescriptions du SCoT permettent le suivi en continu du SCoT. Les indicateurs sélectionnés relatifs à l'observation territoriale en continu ont pour objet d'apprécier globalement les évolutions du territoire et des bassins de vie. Les indicateurs peuvent être hiérarchisés dans le cadre d'une focalisation « stratégique » sur des questions clés. Dans ce cadre-là, des échanges entre les équipes sur les méthodologies à envisager et à retenir pour disposer de grilles de lecture commune permettront de rationaliser les moyens et d'optimiser els diverses expériences sur les territoires.

Défrichage de la grille des indicateurs d'évaluation

Première fiche méthodologique générale et déclinaisons par fiches thématiques

Les travaux d'approfondissements complémentaires plus opérationnels sur les orientations du SCoT à engager à l'échelle intercommunale

La communication et la pédagogie de projet du SCoT approuvé à mettre en oeuvre

Ne pas assommer les élus par trop de technicité

Dispositif de gouvernance et outils de communication et de pédagogie

Renouveler les approches techniques pour « garder les élus »
Une bonne sélection des indicateurs et de bons outils d'évaluation pour éviter le caractère répétitif et

Une clé d'entrée ; la place des élus
Le format et le type de fiches

Cibler sur la partie élus ; organisation
Des formats de communication adaptés

La mise à disposition de SIG territorial aux collectivités membres des syndicats de SCoT

L'objectif est d'accompagner les territoires ne disposant pas d'équipes techniques par la mise à disposition de différents types de données : trames vertes et bleues, espaces agricoles, naturels et forestiers, terroirs viticoles, enveloppes urbaines, géographie prioritaire, les données d'évolution du territoire telles que l'occupation du sol, les différents zonages du SCoT,

La mise en place d'un SIG au sein de la structure porteuse du SCoT est une question essentielle et incontournable et suppose l'engagement d'une réflexion stratégique et précise à ce propos. Sur ce thème, il ne s'agit pas de traiter de l'acquisition des données et des formes de leur exploitation qui relève directement des questions traitées par le Club SIG, mais bien de la définition spécifique de l'outil de suivi qu'est le traitement SIG dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, du suivi et de l'évaluation du SCoT approuvé.

Les questions relatives à la mise en place d'un dispositif SIG trouvent ici leur place d'un point de vue stratégique et fonctionnel : objectifs poursuivis, fonctionnalités, périodicité de mise à jour, moyens humains à prévoir, moyens financiers et techniques, équipements informatiques nécessaires, partage de données, remontées des bases de données diverses des EPCI, etc.

Le fil rouge : les élus Proposition d'un canevas par rapport à ces items